

XI^{me} ANNEE

1895



1^{er} NOVEMBRE

No. 11

Revue du Tiers-Ordre
ET DE LA
Terre Sainte

Etude sur le Tiers-Ordre de S. François.

Les obligations du Tiers-Ordre.

L'EXAMEN DE CONSCIENCE

Il n'est pas rare, dans la visite annuelle d'une Fraternité, de rencontrer la presque totalité des membres qui la composent fidèle aux différentes prescriptions de la Règle concernant l'office, le port du saint habit, la fidélité aux réunions mensuelles, les jeûnes, les communions. Toutes ces prescriptions et bien d'autres encore sont suivies avec la plus grande ponctualité. Mais il est un point de Règle qui n'a pas généralement la même fortune de mise en pratique, je veux parler de l'examen de conscience. Vous demandez à un Tertiaire : "Avez-vous été fidèle cette année à votre examen de conscience ?" Il vous répondra souvent : "Mon Père, je dois avouer que je suis fautif sous ce rapport. Bien des fois, je l'ai manqué ; bien des fois je l'ai fait à la légère ; et puis, je suis tellement accablé, le soir, quand vient le